

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

Le Hambourg Boersenhalle annonce que S. M. Frédéric VI, roi de Danemarck, est mort le 5 de ce mois à Copenhague.

Le roi défunt s'était marié le 31 juillet 1790; il avait été couronné avec la reine le 31 juillet 1815, et le 31 juillet prochain ils devaient célébrer leur jubilé semiséculaire, en même temps que l'anniversaire de leur couronnement.

On écrit de Turin, le 1er décembre :

La reconnaissance de la reine Isabelle ne se fera pas longtemps attendre, dit-on, de la part de notre cour. Il semble aussi que chez nous les intérêts matériels prennent le dessus, cela n'empêche point cependant qu'on plaigne sincèrement la détention de don Carlos à Bourges.

Le bruit du départ du duc de Bordeaux pour Livourne ne s'est pas confirmé et son éloignement de Rome est une pure histoire, puisqu'il est certain que le jeune prince y passera l'hiver.

ANGLETERRE. — Londres, 9 décembre.

Il est décidé que le mariage de la reine avec le prince Albert de Saxe-Cobourg Gotha sera célébré pendant le mois de février. Cependant il avait été convenu, lors du départ du prince pour l'Allemagne que cet événement n'aurait pas lieu avant la fin de mars ou le commencement d'avril.

On lit dans le Courier: Un correspondant étranger, sur la foi duquel nous pouvons nous reposer, nous annonce que l'ambassadeur de Russie à Constantinople a adhéré à l'arrangement proposé par la France et l'Autriche pour la solution des différends entre la Turquie et l'Égypte.

FRANCE. — Paris, le 10 DÉCEMBRE.

MM. le général Delaborde, le général d'Houdetot, aides-de-camp du roi, doivent faire partie de l'expédition d'Afrique. On lit dans la Gazette des Tribunaux: Deux nouveaux mandats ont encore été décernés par M. le juge d'instruction Zangiacomì, sous prévention de complicité dans l'explosion de la rue Montpensier.

La perquisition faite en son absence par le magistrat a procuré la découverte et la saisie d'une quantité considérable de munitions et d'armes, ainsi que de caractères d'imprimerie et d'écrits séditieux.

FEUILLETON. — 12 DÉCEMBRE.

SITUATION DES OPINIONS PARLEMENTAIRES.

OPINIONS EXTRÊMES ET MODÉRÉES. — CATHOLIQUES ET LIBÉRAUX. La session parlementaire est commencée. Après quelques mois d'un sommeil réparateur, la vie vient d'être rendue chez nous à cette grande influence des gouvernements représentatifs, à cette imposante machine politique, sur les mérites et les défauts de laquelle il nous reste tant à apprendre, dont les rouages ont sans doute à attendre de l'expérience bien des perfectionnements encore.

plosion dans la boutique du changeur Emérique, tandis que quelques gens à allures suspectes se tenaient aux alentours. Cette version, si elle est exacte, donnerait aux motifs de l'explosion une cause toute différente de celles qu'on lui a jusqu'à ce jour supposées.

Les bureaux du journal du Commerce de Lyon et le domicile du rédacteur en chef ont été, vendredi 6 de ce mois, à sept heures du matin, envahis par la police. Cette mesure a été exécutée en vertu d'une commission rogatoire décernée à Paris par M. le juge d'instruction Zangiacomì.

Dimanche, 1er du courant, a eu lieu la fête anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée. Plusieurs discours très-remarquables ont été prononcés. Les élèves les ont accueillis avec transport.

On sait que la liste civile consacre annuellement 24,000 fr. aux pauvres de Paris. Le maire du 12me arrondissement a eu, cette année, l'heureuse idée d'accroître les ressources en faisant un appel au talent de Mlle. Rachel. Voici en quels termes le généreux enfant a répondu: « Une représentation pour les pauvres! Ah! volontiers, monsieur le maire! Il n'y a pas bien longtemps que j'en faisais partie... Et qui sait ce que l'avenir me destine! Disposez de moi. Je jouerai tout ce que vous voudrez.

Il y avait assurément beaucoup d'exagération dans les bruits répandus hier sur la présence à Paris du prince Louis-Napoléon, et sur les dangers qu'aurait courus la tranquillité publique par suite d'une conspiration bonapartiste. Mais il est certain que la police a fait depuis huit jours de nombreuses arrestations, et que par suite des perquisitions, on a saisi encore plusieurs dépôts de cartouches et de bombes.

Il n'y a pas de jours qu'il n'y ait de nouveaux mandats d'amener contre certains individus qui n'appartiennent pas tous au parti bonapartiste, et dont quelques-uns sont connus comme d'anciens légimistes: Ainsi ce matin 20 mandats de perquisitions et d'arrestations ont été décernés. Plusieurs sont dirigés contre des individus habitant la banlieue, et principalement la commune de Neuilly.

Voici ce que dit le Journal la Presse, au sujet des découvertes de la police. « De très importantes révélations et de précieuses saisies ont mis le gouvernement sur la voie d'abominables machinations, dans les détails desquelles nous ne croyons pas pouvoir entrer. »

Nous ajouterons à cet article, que d'après les bruits répandus à la bourse, l'intention des conspirateurs était de mettre le feu à une vingtaine de maisons situées à l'extrémité des faubourgs, de manière à attirer de ce côté toute la force militaire et à faciliter leur coup de main.

PS. 4h. 1/2. Le bruit s'est répandu à la fin de la bourse que le prince Louis Bonaparte, arrivé depuis samedi à Paris, a été signalé hier soir à la police, que le colonel Murat a été aussitôt invité à se rendre chez le maréchal Soult, que la connaissance lui a été donnée de l'arrivée du jeune prince et de l'endroit qu'il habitait en lui faisant savoir aussi qu'une visite domiciliaire y serait faite le lendemain; en effet, la police s'est présentée aujourd'hui à neuf heures dans la maison où on disait que le prince avait passé la nuit, mais elle n'y a trouvé personne. Aujourd'hui à une heure, le colonel Murat était retourné chez le maréchal Soult, où, dit-on, on s'occupait de concerter les moyens de faire évader le prince sans que l'autorité eût l'air d'y avoir prêté les mains. Tels sont les bruits qui courent à cet instant dans tout Paris. Ce qui est plus positif, c'est qu'une quarantaine de personnes ont été arrêtées dans la journée.

NOUVELLES D'ALGER.

On lit dans le Journal des Débats: Les lettres d'Alger arrivées aujourd'hui et portant, comme celles d'hier, la date du 30 novembre, donnent quelques détails sur ce qui se passait à cette époque dans la ville et aux environs. Il en résulte que les Arabes sont contenus dans la plaine en

avant des camps de Douéra et de Bouffarik. Mais on paraît ignorer complètement à Alger les forces réelles et les projets de l'ennemi. Les versions, à cet égard, sont exagérées ou contradictoires. On ne paraît pas même savoir avec certitude si Abd-el-Kader est en personne à Médéah ou sur tout autre point de la régence. Quant à la tranquillité intérieure d'Alger, tout confirme ce que nous avons dit hier sur le peu de fondement des projets de révolte attribués aux Maures de la ville.

Au surplus, l'entrée en campagne des tribus arabes pendant la mauvaise saison a quelque chose d'étrange et d'insolite dont on ne peut pas bien se rendre compte jusqu'à ce qu'il nous arrive des détails plus circonstanciés. Ne s'agissait-il pour eux que de reprendre les postes avancés et les fermes de la Mitidja, ou bien y a-t-il de leur part un plan général d'attaque contre tous les points de l'Algérie que nous occupons? Enfin Abd-el-Kader a-t-il réellement donné rendez-vous, à Médéah, aux tribus éloignées qui lui obéissent, ou n'y a-t-il pour le moment en présence de nos camps que les Hadjoutes et les autres tribus de l'Atlas? Ces incertitudes seront enfin éclaircies par les prochaines dépêches.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'Echo d'Aragon du 14 décembre annonce que les positions des armées sont toujours les mêmes: Espartero se fortifie, mais il n'entreprend rien.

Le général Monsa remplacera Valdès, et Burens remplacera Seoane à Barcelonne.

On écrit de Madrid, 1er décembre: Les grands d'Espagne et plusieurs carlistes de distinction, jaloux de préparer aux conservateurs des armes contre les révolutionnaires, ont renoncé à leur indifférence proverbiale en matière d'élections.

Les réunions préparatoires des modérés sont plus nombreuses que celles des exaltés. On a compté 500 personnes dans le salon de l'hôtel des Philippines. Il n'y avait pas plus de 150 personnes à l'assemblée des exaltés. Le duc de Get est parti pour Grenade où il va se mettre à la tête du comité modéré. Le marquis de Falus va remplir à Ilen une mission semblable.

Ces deux personnages font preuve de courage, car ils rencontreront dans cette ville une énergique résistance.

Le 5 p. c. se soutient. Il a été fait aujourd'hui à 23 5/8 à 5/4.

On dit que les troupes de Cabrera se seraient emparées du fort d'Esterquel, occupé par les christinos. Mais ce fait, qui n'aurait au reste qu'une médiocre importance, a besoin de confirmation.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 11 décembre.

Mardi, le roi a travaillé avec le ministre des finances. Hier, Sa Majesté a reçu une députation de la régence de Mons.

M. Ouvrard a été également reçu par le roi. Le sénat est convoqué pour mercredi, 18 de ce mois, à une heure.

Hier, il y a eu grand dîner à la cour à Bruxelles, parmi les personnes invitées on remarquait outre la maison du roi et de la reine, MM. le comte de Jenison-Walworth, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Bavière, le chevalier Peruzzi, chargé d'affaires de Toscane; le ministre de Bade, M. Gerstlacher, les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, des finances, de la guerre, et des travaux publics; M. Fallon, président de la chambre; le général Eysin, ministre d'état; le général Hurel, chef de l'état-major; le général Buzen, gouverneur-militaire de cette ville, le comte et Mme. la comtesse Félix de Mèrode, le comte et Mme. la comtesse Coghen; Mme. la baronne de Stassart; le doyen de Ste-Gudule; Smits, directeur de la banque de Belgique; baron de Viron, gouverneur civil de la province du Brabant; Van Volxem, faisant les fonctions de bourgmestre; le colonel Wainers, au service d'Angleterre; Leclercq, procureur-général près la cour de cassation et plusieurs sénateurs et représentants. Pendant le dîner la musique des guides a joué divers morceaux. Aujourd'hui un second dîner aura lieu.

culière à la Belgique, du moins elle ne se reproduit ailleurs qu'avec de notables différences; c'est la division en catholiques et libéraux. On ne peut constater la situation des opinions parlementaires sans les considérer sous ce double rapport.

Quoique le congrès, la première assemblée électorale du régime nouveau, eût été élu pendant le flagrant du mouvement révolutionnaire, l'opinion modérée y fut dès l'origine proportionnellement plus forte que dans plusieurs des législatures qui suivirent. En général, dans les questions les plus importantes, l'opinion extrême au congrès n'eut qu'un tiers des voix (3). Lors des élections pour la composition de cette assemblée, les suffrages s'étaient naturellement portés sur une vingtaine d'anciens membres des états-généraux et sur un nombre assez considérable de membres de la noblesse qui, en dehors des chambres, avaient figuré dans l'opposition. Quoique peu d'entre eux prissent une part active aux discussions du congrès, leurs votes cependant et l'influence de leur exemple y constituèrent une grande partie des forces du parti modérateur.

Après le congrès, l'organisation de divers pouvoirs publics, celle de nos premières légations, des tribunaux et cours d'appel, de la cour de cassation, dont le gouvernement lui-même, par une idée étrange, contribua à rendre les fonctions incompatibles avec celles de la représentation nationale, et surtout l'organisation du sénat, qui se forma des grands propriétaires du congrès, virent dépeupler à la chambre des représentants les rangs des modérés, et y laissèrent un vide considérable. Les opinions extrêmes parvinrent ainsi, dans les sessions suivantes, à une position beaucoup plus redoutable. Au-delà de quarante voix s'y ralliaient souvent et balançaient à peu près exactement l'opinion contraire. Les choses arrivèrent au point que le gouvernement, qui voyait les résolutions les plus importantes décidées, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre, par une majorité de deux ou trois voix, crut devoir aviser à une dissolution. Cette mesure amena en effet quelques voix nouvelles à l'opinion gouvernementale, et en modifia quelques autres. Depuis lors, grâce à l'influence de l'expérience et de événements sur l'esprit de la chambre et aux conséquences successives des élections nouvelles, les progrès de l'opinion modérée n'ont pas été interrompus. Le changement accompli est tel aujourd'hui, qu'à considérer les partis parlementaires sous le rapport purement politique, ce serait avec peine qu'on pour-

rait ranger dans une opinion réellement extrême une quinzaine de membres de la chambre actuelle (4). Si on considère la chambre des représentants sous un autre rapport, celui de la situation respective de l'opinion catholique et de l'opinion libérale, on trouvera que les modifications que le temps a amenées ont eu à cet égard un caractère moins prononcé.

Une erreur assez singulière existe depuis long-temps à l'étranger, et, ce qui est plus surprenant, à l'intérieur du pays même, sur la prépondérance parlementaire de l'opinion catholique. On se figure que la supériorité numérique des catholiques a toujours été très grande à la chambre des représentants. Cela n'est pas et n'a même jamais été. Réduite à elle-même, la majorité catholique ne l'a jamais emporté que d'un très-petit nombre de voix. Ce qui a relevé la force parlementaire de cette opinion, c'est que, depuis le début de nos assemblées législatives, elle s'est ralliée en plus grand nombre que l'opinion libérale à des idées de modération politique et à des principes gouvernementaux; ses votes ainsi se sont souvent mêlés à ceux des hommes de diverses nuances qui préoccupaient le plus vivement les besoins de l'ordre et les dangers de la nationalité nouvelle. Cette opinion a eu aussi de tout temps, sur l'opinion libérale, l'inappréciable avantage d'une plus grande unité dans sa marche, et de plus peut-être celui d'une assiduité plus constante.

Le chiffre réel des voix, appartenant à l'opinion catholique, dans la chambre des représentants, n'a subi, depuis neuf ans, que de légères modifications. Il ne s'est point élevé. C'est même un fait assez remarquable que le ministère de M. de Theux n'ait pas amené à l'opinion catholique une voix parlementaire de plus. Elle s'est au contraire quelque peu affaiblie; et ainsi ces deux grandes fractions de la chambre ont tendu à se rapprocher de plus en plus de l'égalité numérique.

On peut se rappeler quelques-unes des circonstances où la division des deux opinions s'est dessinée avec le plus de précision depuis plusieurs années.

La question de l'intervention des chambres dans la nomination du jury d'instruction, à laquelle l'opinion catholique a paru attacher une grande

(4) On se tromperait en classant dans l'opinion extrême tous les membres de la chambre, au nombre de 42, qui votèrent récemment contre le traité de paix. Il ne faut pas oublier que, dans ce nombre, 17 n'appartenaient aux provinces du Limbourg et du Luxembourg, et qu'indépendamment de la gravité du vote, c'était sur les traces du pouvoir lui-même que beaucoup d'autres s'étaient engagés dans la voie où ils crurent devoir persister plus longtemps que lui.

Je pensais donc que le lendemain M. le ministre aurait rap-

M. Fleussu. Si M. le ministre était prêt aujourd'hui, il serait

M. le ministre de l'intérieur. Non, je ne puis les donner

Après cet incident, M. Dolez prend la parole sur la redevance

LIÈGE, LE 12 DÉCEMBRE.

TARIF DES DOUANES EN FRANCE.

Nous avons fait ressortir, en plus d'une circonstance, l'esprit

Aujourd'hui, il paraît, d'après les assertions de différents

D'un autre côté, si ce système venait à être adopté, la Belgi-

A cette occasion, qu'il nous soit permis de dire quelques mots

Le droit sur les machines à vapeur, ou pompes à vapeur,

Quant au surplus des droits, l'administration a soin de se

L'opération du comité de Paris est longue. Très-souvent sa

L'opération du comité de Paris est longue. Très-souvent sa

se perd de la sorte; l'introduit est privé d'une partie des

Ces embarras et ces tracasseries revêtent assez souvent même

L'introduction des pièces détachées des machines est soumise

Maintenant, grâce aux progrès qui nous ont été révélés par

On a publié même un fait remarquable qui prouve jusqu'à

La concurrence belge n'est donc plus dangereuse pour les

VILLE DE LIÈGE. — ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU ROI.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance

Dimanche, 13 du courant, à 6 heures du soir, le son des cloches

Le même jour, à 11 heures du matin, un Te Deum sera

A l'hôtel de-ville, le 11 décembre 1839.

Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

quelques années pour la comprendre tout entière et s'identifier avec elle.

Qu'il soit si, dans quelques temps, des faits politiques appartenant au début

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA FIANCÉE DU BRIGAND.

La réaction tentée, il y a peu d'années, en faveur de la musique sérieuse,

Le 1er. ouvrage terminé est la *Fiancée du Brigand* (die Rauber braut)

Cette pièce, dit l'auteur, est un opéra seria, c'est-à-dire un drame lyri-

Roberto vient près de Laura réclamer l'exécution de sa promesse; il men-

Roberto a emmené le comte et sa fille dans son camp; il s'éloigne avec le

La mise en scène de cet ouvrage a été soignée. Le décor du 1er. acte est

La partition est d'un style extrêmement sévère; la musique du maestro

L'action est en général un peu languissante, la partition contient plusieurs

Quant à l'exécution, elle a laissé en général à désirer, du moins chez les

Nous avons entendu avec grand plaisir l'introduction du 2me. acte qui

Le traducteur s'est bien acquitté de sa tâche longue et pénible; il est

direction, la torpeur des esprits pourrait seule amener cet accord, et,

Mais sans se figurer que les distinctions de partis vont s'effacer, que toutes

Loin de compter sur l'extinction prochaine de toute opposition parlementaire,

La formation d'une opposition parlementaire de cette nature, sous une

Mais à ces déviations près, dont, il est vrai, la nature et la durée peuvent

peut-être d'autant plus définitive qu'on s'y sera engagé avec moins de précipitation.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 11 DÉCEMBRE 1859.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Mariages : 8; entre, savoir :

Marc Jh. Stevart, journalier, à Komexhe et Marie-Marg. Jh. Stas, cuisinière, quai de la Sauvernière. — Jn.-J. Genot, charretier, rue Petite-Bèche et Anne-Marie-Jh. Bury, herbière, faubourg St-Léonard. — Libert Bailly, cloutier, à Grivegnée et Isabelle Mimat, fruitière, au Pourceaurne. — Michel-Jh. Honoré, tonnelier, en Pêcheur et Dieudonné Marehand, herbière, rue St-Eloy. — Denis Roland, sans profession, Chaussée des prez et Marie-Elisabeth Decocq, cuisinière, rue des Tanneurs. — Lamb. Jh. Badille, armurier, faubourg St-Léonard et Josephine Lombart, blanchisseuse, même faubourg, veuve de Jn.-Jh. Bischops. — Martin Martin, menuisier, à Mons et Marie Jh. Devillers, sans profession. — Jean-Jacq. Jh. Thonard, menuisier, rue en Bèche et Pauline-Jh. Redouté, repasseuse, rue Puits-en-Sock.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDRY, derrière l'hôtel-de-ville.

POISSONS DE MER très-frais, au Moriane, rue du Stokis.

L. ANDRIEN fils, marchand poissonnier, rue Souverain-Pont, ayant reçu aujourd'hui par le chemin de fer une grande partie de Poissons de mer très-frais, provenant de la pêche nationale, qu'il vendra en détail, savoir : CABILLAUDS à 15 sous la livre, TÊTE à 18 sous. RIVETS depuis 10 jusqu'à 18 sous les plus gros. RAYES depuis 15 jusqu'à 20 sous les plus grandes. FLOTTES à 8 sous la livre. Soles, Saurets doux, Anchois, et Huitres anglaises. Il garantit le tout très-frais.

BON VIN du pays à 20 cents la bouteille et à 50 cents première cuvée, Hors-Château, 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille.

La commission administrative du Casino rappelle aux sociétaires qu'ils peuvent se procurer chez M. le président, à partir de samedi 14, un billet d'invitation pour cavalier, pour le BAL du 17 décembre.

Les étrangers trouveront des cartes d'entrée, au prix de 4 francs, à la porte principale de la société.

A LOUER une BELLE MAISON et jardin, n. 645, rue Mont St-Martin, vis-à-vis l'hôtel du gouverneur, pour la Noël prochain. S'adresser rue Derrière-le-Palais, n. 407.

A VENDRE,

Plusieurs centaines de MARONNIERS D'INDE, propre à mettre en place. — S'adresser au jardinier de M. le baron DE MOFFARTS à Envoz, près de Huy.

A LOUER, en une ou deux parties, une JOLIE MAISON, avec jardin. S'adresser rue Agimont, n. 7.

A VENDRE une BELLE CALÈCHE, en très bon état et ayant peu servi. S'adresser à Liège, place derrière St.-Paul, n. 450.

A vendre de gré-à-gré

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

Située à 6 lieues de Liège, dans une position agréable; elle se compose d'un très-beau CHATEAU avec un corps de ferme y attenant et 200 hectares, environ, de jardins, prairies, terres labourables et bois. On accorderait des facilités pour le paiement; il y aurait avantage à acquérir de suite. S'adresser à M^e BERTRAND, notaire à Liège.

Avis important.

MM. MALLAN, CHIRURGIENS-DENTISTES,

Ont l'honneur d'informer le public et leurs nombreux patients qu'en raison de leurs engagements à Londres, ils seront obligés de s'absenter de Liège le 12 DÉCEMBRE PROCHAIN (pour quelques semaines seulement.) Ils engagent les personnes qui leur ont commandé des dents à vouloir bien se rendre chez eux avant leur départ, sans quoi elles en seront privées jusqu'à leur retour.

PLOMBAGE

DES

DENTS CARIÉES,

AVEC LE MINÉRAL SUCCEDANUM.

PERTES DE DENTS, REMPLACÉES SANS LIGATURE NI FILS DE METAL.

Messieurs MALLAN chirurgiens-dentistes, sous la raison sociale : Mallan et fils, n. 9, Halfmoon, Street Piccadilly, à Londres, et à Bruxelles, 69, MONTAGNE DE LA COUR, ont l'honneur d'annoncer à la noblesse et à la bourgeoisie de Bruxelles de Liège et des environs, qu'à l'occasion de leur première visite dans cette capitale, ils auront l'avantage de soumettre à leur examen divers perfectionnements très-importants dans la structure et l'arrangement des DENTS MINÉRALES INCORRODIBLES (leur invention), ainsi que dans la méthode toute particulière qu'ils ont pour tamponner et remodeler les DENTS GATÉES avec leur célèbre MINÉRAL SUCCEDANUM, qui dans quelques secondes se rendrait en un émail perlé, sans que le patient éprouve la moindre douleur ou inconfort. Le caractère particulier de cet émail, ainsi que les dents minérales, est l'impossibilité de jamais pouvoir se corroder ou se décolorer, et lorsqu'elles sont fixées dans la bouche, soit isolément, soit par rangées, elles sont sous tous les rapports pareilles aux dents primitivement placées par la main de la nature.

La méthode de MM. MALLAN est en outre spécialement distinguée et elle diffère de celle des autres dentistes, parce qu'ils considèrent comme un très-grand inconvénient les LIGATURES et

fil de métal. Leur méthode, en fixant une ou plusieurs dents, étant basée sur un principe particulier, supporte solidement les dents voisines, tout en évitant la pression sur les gencives. De sorte que l'on peut, sans crainte de douleur présente ou future, obtenir tous les avantages du jeune, revivifier les facultés de la mastication et celles de l'articulation dans leur pureté primitive.

Dans les cas les plus désespérés, ils raffermissent les dents ébranlées d'une manière tout-à-fait efficace, soit que les déficiences aient été causées par l'Age, Concretions de Tartres, Scorbut ou Affections mercurielles des Gencives.

Cédant aux sollicitations réitérées de leurs nombreux clients, ils ont résolu de vouer quatre jours de la semaine, au lieu de deux, pour exercer leur art à Liège, les mercredis, jeudis, vendredis et samedis, de 10 à 4 heures, chez M. GUINOTTE, confiseur, place Saint-Lambert, n. 605, où l'on pourra les consulter, et à VERVIERS, chez M^e. V. GIROULLE, ébéniste, rue de l'Harmonie, au coin de la rue du Pont, les lundis et mardis, de 8 à 4 heures.

On peut se procurer leur Traité sur les Dents, qu'ils vont faire imprimer en français.

AVIS IMPORTANT

POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPÔT A LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont-d'He, des articles de parfumeries, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie-Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ces nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivants :

1. L'EAU DOREE, fruits de longues recherches, résultat garanti par de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvénients, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. Par suite d'amélioration dans la fabrication, le prix est réduit à 5 francs les deux flacons.

2. La POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.

3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.

4. La CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

5. La PÂTE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.

7. EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail.

(Les autres articles restent à 6 francs, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs.)

On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE : 20 FRANCS.

NOTA. — Malgré une ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et C^e déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de M^{me} MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

COMPAGNIES

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONTRE LES

RISQUES D'INCENDIE, SUR LA VIE,

LES FONDS DOTAUX ET LES SURVIVANCES.

APPROUVÉES

par arrêté royal des 12 juin 1824 et 2 juin 1850.

Sous la direction de M. le comte A.-J. COGHEN, ex-ministre des finances, et membre de la chambre des représentants.

On peut se procurer tous les renseignements au bureau de M. PRIJOT, à la conservation des hypothèques à Liège, ou en son domicile, n. 201, faubourg d'Amereœur, agent particulier des dites compagnies.

LIBRAIRIE DE F. PALANTE, RUE VINAVE D'ILE, A LIEGE.

EN VENTE:

AMPUTATIONS DANS LA CONTIGUÏTÉ DES MEMBRES, par le docteur Ch. Phillips, 1 vol. in-8 avec planches, Prix: f. 6

AUTOPLASTIE APRES L'AMPUTATION DES CANCERS, par Ch. Phillips, brochure avec planches, f. 1

TRAITEMENT DES PLAIES après les opérations chirurgicales, par Ch. Phillips, 1 vol. in-8 avec planches, f. 1

ESQUISSES PHONOLOGIQUES DES TRANSPLANTATIONS CUTANÉES, par Ch. Phillips, 1 vol. in-8 avec planches, f. 1

MANUEL ÉLÉMENTAIRE DE L'ART HERALDIQUE, mis à la portée de tout le monde, ouvrage nécessaire à l'éducation aux personnes de qualité, aux artistes, aux littérateurs, etc., etc., planche noire, f. 1 50

Le même ouvrage colorié, f. 3 » On souscrit au même établissement à toutes les publications par livraison et à tous les journaux périodiques. On y trouve également une quantité de bons livres au rabais.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les souscripteurs au Dictionnaire de la Conversation de Liège, qui ont souscrit dans le courant de novembre, sont prévenus qu'ils recevront franco, du 10 au 15 décembre courant, les cinquante deux volumes complets et bien collationnés dont l'ouvrage se compose.

Les souscripteurs qui ont souscrit depuis le premier décembre, ne pourront les recevoir, que du 15 au 20 courant.

Les exemplaires placés à Maestricht, Aix-la-Chapelle et Ruremonde, ne seront livrés que pour la fin du mois.

Bureau central pour la Belgique et les provinces rhénanes.

Chez l'agent principal de la société, rue Sœurs de Hasque, n. 11, hôtel de Luxembourg, à Liège.

BOURSES.

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE.

Table of stock prices in Paris, Dec 10, 1859. Columns include various bonds and shares like 5 p. c., 4 p. c., Act. de la Banque, etc.

LONDRES, LE 9 DÉCEMBRE.

Table of stock prices in London, Dec 9, 1859. Columns include 5% consolidated, BELGE 1852, etc.

AMSTERDAM, LE 10 DÉCEMBRE.

Table of stock prices in Amsterdam, Dec 10, 1859. Columns include Dette active, 5 p. c., Billet de chang., etc.

ANVERS, LE 11 DÉCEMBRE.

Table of stock prices in Antwerp, Dec 11, 1859. Columns include Anvers. Dette act., Dette diff., etc.

CHANGES

Table of exchange rates for various cities like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, etc.

BRUXELLES, LE 11 DÉCEMBRE.

Table of stock prices in Brussels, Dec 11, 1859. Columns include Dette active, Emp. Roischchild, etc.

VIENNE, LE 5 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 1640.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 11 DÉCEMBRE.

Le pleyt belge Nooyt Gedagt, v. de Rotterdam, ch. de div. march. Le sloop anglais Hope, v. de Londres, ch. de div. march.

Imprimerie de J. B. Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.